

CGT TERRITORIAUX LE MANS

Le Mans, le 30 août 2017

Monsieur Boulard Jean-Claude Sénateur-Maire Président Le Mans Métropole Président du CCAS Mairie du Mans CS 40010 72039 Le Mans Cedex 9

Objet : Gel des emplois aidés, demande de rencontre

Monsieur le Sénateur-Maire, Président,

Les gouvernements successifs, à partir des années 1990, ont développé de manière importance des dispositifs de « contrats aidés », « d'emplois aidés » et ainsi mis progressivement en place des mesures d'exonération des cotisations sociales. Le dernier en date est le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), dont l'utilité est très contestable.

Le CGT a dénoncé de longue date ces cadeaux au patronat, dont l'effet sur l'emploi est pour le moins controversé. Mais les supprimer de manière brutale, sous couvert d'austérité, avec comme seule réponse la formation, n'est pas acceptable.

Nombre de ces contrats sont conclus par les collectivités territoriales dont la votre ou des ministères de l'État comme l'Éducation nationale. La suppression des contrats aidés, c'est 280 000 personnes qui se verront reléguées de contrats déjà précaires au rang du chômage avec les difficultés à vivre qui en découlent. Les bénéficiaires des emplois aidés sont majoritairement des personnes déjà fragilisées par des années de chômage et pour qui un recrutement direct sur un emploi statutaire n'auraient certainement pas leur être donnés.

De plus, dans le contexte d'austérité subie par les collectivités territoriales, le dispositif des Contrats Aidés permet l'embauche de salariés qui n'auraient pas eu lieu sans sa mise en application. Cela représente 64 % des embauches du secteur non marchand (source DARES mars 2017).

Cette suppression à l'emporte-pièce des contrats aidés est une erreur grossière du gouvernement, qui s'ajoute à la déjà trop longue liste de ses exactions sur les questions d'emploi.

Nous dire que ceux-ci coûtent cher, quelle arrogance quant on sait que nombre d'entre eux ont pour finalité une utilité publique, notamment dans le secteur associatif. 7500€ par emploi, n'est-il pas moins élevé que le montant du CICE de 340 000€ par emploi, bien souvent au seul profit des entreprises du CAC 40, sans autre résultat que de nourrir les dividendes versées aux actionnaires.

Le syndicat CGT des Territoriaux du Mans considère que ces emplois doivent être remplacés par des emplois pérennes et statutaires avec un salaire qui permettent de vivre. En effet, ce n'est pas l'utilité de l'emploi qui est en cause mais bien le statut de ces emplois, qui bien souvent compensent les manques des politiques publiques.

Pour nos 3 collectivités, ce sont environ 80 contrats qui seront touchés par ces décisions. Les conséquences de cette mesure seront désastreuses pour les personnes concernés que pour le service public.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale vous demande une audience dans les meilleurs délais afin de connaître clairement le positionnement des élus sur ce sujet.

Vous souhaitant bonne réception de nos revendications légitimes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur- Maire, Président, l'assurance de notre haute considération.

Pour la direction de notre syndicat Le secrétaire général

Gilles ARMANGE

Copie : - Monsieur le Président du groupe des élus Socialistes ;

- Madame la Présidente du groupe des élus Communistes et Républicains ;
- Monsieur le Président du groupe EELV;
- Madame la Présidente du groupe des élus de l'opposition ;